



Fiche d'information précontractuelle

Le Livret

Nouvelle Offre Orange Bank*

Applicable au 15 09 2019

Sommaire

1. Identité et coordonnées d'Orange Bank	2
2. Le Livret : présentation et conditions	2
2.1. Caractéristiques du produit, modalités de fonctionnement	2
2.2. Modalités de conclusion du contrat	3
2.3. Tarification - Modalités de paiement et d'exécution	3
2.4. Rémunération du compte	3
2.5. Risques particuliers	3
3. Informations générales et réglementaires	4
3.1. Droit de rétractation	4
3.2. Langue et droit applicables	4
3.3. Loi applicable et juridiction compétente	4
3.4. Durée du contrat - Droit de résiliation - Pénalités éventuelles	4
3.5. Traitement des réclamations et médiation	4
3.6. Protection des données personnelles	5
3.7. Fonds de garantie	5
3.8. Durée de validité des informations communiquées	5

(*) Offre digitale commercialisée sur l'application Orange Bank et sur www.orangebank.fr

1. Identité et coordonnées d'Orange Bank

Dénomination sociale : Orange Bank

Activité principale : société anonyme, agréée en tant qu'établissement de crédit et prestataire de services d'investissement.

Adresse du siège social : Orange Bank – 67 rue Robespierre – 93107 MONTREUIL CEDEX

Adresse du Service Clientèle : Orange Bank – TSA 10948 92896 NANTERRE CEDEX 9

Numéro de téléphone : 01 43 60 01 52 du lundi au samedi de 8h à 20h (appel non surtaxé – coût selon opérateur – horaires en France métropolitaine).

Site internet : orangebank.fr

Adresse électronique : information@contact.orangebank.fr

Enregistrement : Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le n° 572 043 800

Autorités de contrôle :

- Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, 75436 PARIS Cedex 9
- Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 place de la Bourse, 75082 PARIS Cedex 02

2. Le Livret : présentation et conditions

2.1. Caractéristiques du produit, modalités de fonctionnement

Le Livret est un compte d'épargne productif d'intérêts (compte sur livret).

Conditions d'ouverture

Le Livret peut être ouvert par toute personne physique majeure.

Conditions de fonctionnement⁽¹⁾

Un versement minimum de 10€ est requis à l'ouverture du compte mais aussi au crédit du compte pour éviter qu'il ne soit clôturé⁽²⁾.

Aucun plafond de dépôt n'est fixé.

Chaque opération doit être d'un montant minimum de 10€.

Les opérations possibles sont les suivantes

- Au crédit du compte
 - virement(s) ponctuel(s) interne(s) ou externe(s) en provenance d'un compte bancaire du titulaire,
 - virement(s) permanent(s) en provenance d'un compte bancaire du titulaire ouvert dans les livres d'Orange Bank,
 - remise(s) de chèque(s) bancaire(s) ou postal (aux) émis à l'ordre du titulaire et endossé(s) par le titulaire. Le montant de la remise est porté au crédit du Livret à l'issue du délai de traitement et sous réserve d'encaissement.
- Au débit du compte
 - virement(s) interne ou externe, par ordre exprès, au crédit d'un compte bancaire du titulaire.

Relevés de compte

Orange Bank met gratuitement à votre disposition, sous format électronique, un relevé de compte mensuel si le Livret a enregistré des opérations au cours du mois de référence et a minima une fois par an en début d'année.

2.2. Modalités de conclusion du contrat

Si l'offre vous convient, vous devez valider votre souscription sur l'application mobile Orange Bank. Vous reconnaissez que cette validation des informations du formulaire de souscription, associée à la procédure d'authentification lors de votre connexion à l'application, vaut conclusion de la convention de compte, conformément aux dispositions du Code civil. Vous pouvez demander l'exécution immédiate du contrat sans attendre l'expiration du délai de rétractation de 14 jours.

La conclusion du contrat se fait donc à distance, le jour de la souscription.

2.3. Tarification

L'ouverture, la clôture et le fonctionnement sont gratuits.

2.4. Rémunération du compte

Taux nominal annuel brut jusqu'au 14 novembre 2019 : 0,50%⁽³⁾

Taux nominal annuel brut à partir du 15 novembre 2019 : 0,30%⁽⁴⁾

Les versements produisent intérêts à partir du 1^{er} jour de la quinzaine qui suit l'opération. Les retraits cessent de produire intérêts à partir de la fin de la quinzaine précédente. Ces intérêts sont décomptés une fois par an au 31 décembre et sont portés au crédit du Livret, le 1^{er} jour ouvré du mois de janvier suivant.

Fiscalité⁽⁵⁾ : les intérêts versés sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30% ou sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux.

2.5. Risques particuliers

Un montant minimum de 10 €⁽²⁾ est requis au crédit du compte pour éviter qu'il ne soit clôturé.

2.6. Modalités de modification

Vous serez informé(e) des modifications des conditions du Livret au moins 1 mois avant leur prise d'effet, par tout moyen. En cas de désaccord, vous avez la possibilité de clôturer votre Livret sans frais, et ce avant la date d'application des modifications. En l'absence de demande de clôture de votre Livret dans ce délai, nous considérerons que vous approuvez définitivement les modifications.

3. Informations générales et réglementaires

3.1. Droit de rétractation

Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours* à compter de la date de réception de votre contrat. Pas besoin d'en justifier la raison et vous ne supportez pas de pénalités. Pour exercer ce droit, vous devez nous l'indiquer par écrit. Vous pouvez notamment le faire depuis votre espace client.

Vous pouvez demander l'exécution immédiate du contrat sans attendre l'expiration du délai de rétractation de 14 jours.

* 14 jours calendaires révolus. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il sera prorogé jusqu'au jour ouvrable suivant.

3.2. Langue et droit applicables

Nous utiliserons la langue française dans nos relations précontractuelles et contractuelles. Le contrat est soumis au droit français.

3.3. Loi applicable et juridiction compétente

La loi applicable aux relations précontractuelles et contractuelles est la loi française. Le contrat ne comporte pas de clause attributive de juridiction.

3.4. Durée du contrat - Droit de résiliation - Pénalités éventuelles

Le contrat est à durée indéterminée.

Le titulaire ou le cas échéant le représentant légal peut à tout moment clôturer le Livret.

Le Livret peut également être clôturé par Orange Bank en respectant un préavis de 30 jours, ou d'office dans deux cas :

- en cas de comportement gravement répréhensible du client
- lorsque le solde du compte est inférieur à 10 €

Nous vous versons le solde créditeur sur votre compte bancaire Orange Bank si vous en détenez un. Dans le cas contraire, le solde sera versé par virement externe ou chèque de banque.

3.5. Traitement des réclamations et médiation

Insatisfait ? Contactez-nous et, au besoin, faites une réclamation

Nous avons le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, si vous avez un motif d'insatisfaction, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous ferons tout notre possible pour satisfaire à votre demande.

- Etape 1 : votre premier interlocuteur est votre conseiller virtuel, votre conseiller virtuel disponible 24h/24 et 7j/7. Contactez-le sur le chat de votre appli Orange Bank ou à partir d'orangebank.fr. Il saura répondre à la plupart de vos questions. Sinon, il vous met en relation avec un expert Orange Bank. Vous pouvez aussi contacter un expert, du lundi au samedi de 8h à 20h, au 01 43 60 01 52 (Appel non surtaxé - coût selon opérateur - horaires en France métropolitaine).

Si vous êtes client, vous avez aussi la possibilité de déposer une réclamation directement depuis votre espace client, rubrique « mes demandes ».

Si vous n'êtes pas encore client, envoyez-nous un email à:

information@contact.orangebank.fr

- Etape 2 : si la solution apportée ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Réclamations en remplissant le formulaire depuis votre espace client sécurisé ou en adressant un courrier à Orange Bank – Service réclamations TSA 10948 92896 NANTERRE CEDEX 9.

- Etape 3 : en dernier recours, le Médiateur : Si vous restez en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par Orange Bank, vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la FBF par internet sur le site www.lemediateur.fbf.fr ou par courrier : Le médiateur – CS151 – 75422 Paris cedex 9.

Ces recours s'effectuent sans préjudice des autres voies d'actions légales.

3.6. Protection des données personnelles

Nous vous recommandons de consulter notre politique de protection des données personnelles qui vous informera sur les conditions dans lesquelles Orange Bank s'engage à utiliser les données collectées pour vous fournir les produits et services que vous pourriez souscrire. Pour toute information complémentaire sur les traitements mis en œuvre par Orange Bank vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des données par voie électronique à dpo@orangebank.co ou par courrier postal à Délégué à la protection des données d'Orange Bank - 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex.

3.7. Fonds de garantie

Orange Bank est adhérente au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution - FGDR - (garanties des dépôts, des cautions et des investisseurs). (<http://www.garantiedesdepots.fr>).

3.8. Durée de validité des informations communiquées

Informations valables au 15/09/2019, susceptibles de modifications à l'initiative d'Orange Bank et des Pouvoirs publics.

- (1) Seuils susceptibles de modification
- (2) Conformément à la réglementation en vigueur.
- (3) Taux nominal annuel brut avant impôt sur le revenu et prélèvements sociaux, en vigueur jusqu'au 14/11/2019.
- (4) Taux nominal annuel brut avant impôt sur le revenu et prélèvements sociaux, en vigueur à partir du 15/11/2019. Taux, seuils et plafond susceptibles de modifications
- (5) Fiscalité en vigueur au 01/09/2019, susceptible de modifications à tout moment à l'initiative des Pouvoirs publics.

Orange Bank, SA au capital de 659 775 712 euros, 67 rue Robespierre 93107 Montreuil Cedex - 572 043 800
RCS Bobigny – ORIAS n°07 006 369 (www.orias.fr) – www.orangebank.fr

Référence : 01-092019
Edition : septembre 2019